

**MAIRIE LE PERCY**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze, le 30 Avril à 20H00, le conseil municipal de la commune de LE PERCY, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur GONTARD Guillaume.

**Présents :**

**Guillaume GONTARD, Sabine CAMPREDON, Yves PERRIN, Jean Paul REYNAUD, Jean Marc TATIN, Agnès TREGRET, Thierry CHASSEVENT, Claude BRONNER, Thibaud BECOURT**

**Absents excusés : Nicole GONTARD donnant pouvoir à Guillaume GONTARD  
Laurent CLARET**

**Date de la convocation : 17 Avril 2015**

**Secrétaire de séance : Jean Paul REYNAUD**

-oOo-

**RECTIFICATIF DU MONTANT DE LA REFECTION DU CHEMIN D'ACCES A LA  
FERME ESPARON**

Le maire présente au conseil municipal, le nouveau devis établi pour les travaux de la réfection de la piste et de la partie du chemin VC 1 arrivant à la ferme d'Esparron.

Ce dernier s'élève à **11 838.00 € HT** - Le précédent devis n'était qu'une estimation.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise le maire à présenter un dossier de demande de subvention au CGI.

-oOo-

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER UNE CONVENTION  
D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE CONSEIL GENERAL DE L'ISERE DANS  
LE DOMAINE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la mise en œuvre par le Conseil Général de l'Isère d'une nouvelle politique de l'eau dont les objectifs sont de favoriser la ressource eau et de renforcer la solidarité avec les petites communes rurales dans un plus grand respect de l'environnement.

Dans ce cadre, le Département propose aux communes éligibles, une mission d'assistance technique dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, les milieux aquatiques.

Cette assistance consiste à mettre à la disposition de la commune le personnel compétent pour assurer l'aide technique. Elle ne remplace pas le travail de gestion et d'exploitation qui reste de compétence communale.

Considérant que la commune est éligible à l'assistance technique proposée par le Département,

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :  
Décident de solliciter le Conseil Général de l'Isère pour une mission d'assistance technique dans le domaine :

- Assainissement collectif avec un système d'assainissement complet
- Assainissement collectif avec le réseau uniquement
- Assainissement non collectif
- Ressource en eau et optimisation de la production d'eau potable
- Entretien et restauration des milieux aquatiques.

Précisent que la contribution financière de la collectivité est la suivante :

(Tarifs applicables en euros hors taxe par habitant DGF et par an):

- Assainissement collectif avec un système d'assainissement complet :	0,20 €
- Assainissement collectif avec le réseau uniquement :	0,10 €
- Assainissement non collectif :	0,10 €
Ressource en eau et optimisation de la production d'eau potable :	0,10 €
Entretien et restauration des milieux aquatiques :	0,10 €
Si plus de 2 domaines choisis :	0,30 €

Soit 0.60 €, avec un seuil de mise en recouvrement par le Département de 500 euros TTC  
La commune étant en dessous des 500€, aucune contribution financière n'est demandée.  
Autorisent monsieur le Maire à signer la convention avec le Département s'y rapportant.

Après délibération le conseil municipal vote à l'unanimité des présents.

**-oOo-**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMELIORATION DE LA GESTION  
PATRIMONIALE ET DE PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE SUR  
LA COMMUNE**

Le maire présente au conseil municipal le projet d'économiser l'eau pour l'alimentation en eau potable. Il s'agit d'un appel à projet lancé par l'agence de l'eau.

Le montant de ce projet est estimé à **26 213 € HT**. Il est défini ainsi :

Coût par objectifs :

-Objectif de connaissance du réseau (plan détaillé et traçage des conduites) :	<b>5 350 €</b>
-Equipements (compteurs et vannes) pour la sectorisation du réseau	: <b>17 948 €</b>
-Recherche de fuites et travaux de sécurisation conduite adduction	: <b>2 915 €</b>

Après délibération, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le maire à monter un dossier de subvention auprès de l'Agence de l'eau et le Département de l'Isère.

**-oOo-**

**PROJET MAISON « LULU »**

**1- AUTORISATION A VISER LE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur le Maire présente le dossier de Permis de construire concernant l'aménagement de la maison « lulu » : aménagement de la mairie, gîtes, bar associatif, aménagement du kiosque et terrain de jeu.  
Au vu de ce projet d'aménagement de la maison « Lulu », le conseil municipal donne à l'unanimité l'autorisation à monsieur le Maire pour signer tous documents concernant la demande de permis de

construire qui sera présenté prochainement à la Direction Départementale du Territoire -Service Urbanisme-

## **2-DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAISON « LULU »**

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à demander des subventions aux taux les plus favorables aux organismes et collectivités suivantes :

- Etat (DETR),
- Conseil Départemental de l'Isère,
- CDDRA,
- EUROPE
- RESERVE PARLEMENTAIRE

Pour le projet de réhabilitation de la maison « Lulu » avec la répartition suivante :

- Aménagement Mairie :	401 423.00 € HT
- Réalisation de 3 gîtes/logements :	97 929.00 € HT
- Aménagement d'un café associatif :	43 237.00 € HT
- Travaux VRD	50 000.00 € HT
<b>Soit un Total HT</b>	<b>592 589.00 € HT (compris études)</b>

## **3- CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE & SPS**

Le maire présente les devis reçus en mairie concernant le choix du bureau de contrôle & SPS.  
Soit :

DEKRA : SPS :	2 212.00 € HT
: Contrôle Technique :	3 550.00 € HT
SOCOTEC : Contrôle technique	3 600.00 € HT
ALPES CONTROLES : SPS	3 970.00 € HT
Contrôle technique	4 970.00 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité choisit l'entreprise moins disante soit :

**SAS DEKRA**

**Pour la mission SPS 2 212.00 € HT**

**Contrôle technique 3 550.00 € HT**

Et autorise le maire à signer les contrats

-oOo-

## **DEMANDE DE SUBVENTION : ECOLE MONTESSORI**

Une demande de subvention de l'association Montessori a été adressée à la mairie, pour les sorties extra-scolaires. La demande est faite au prorata du nombre d'enfants sur la commune. Une discussion s'engage. La commune avait participé l'année précédente. Suite au désengagement de la CDCT, la commune va devoir prendre en charge cette année les sorties ski de fond de l'école publique et participer aux sorties piscine. Plusieurs personnes pensent que la commune doit recentrer son aide sur l'école publique gratuite et ouverte à tous. D'autres pensent que l'on doit apporter la même aide à l'ensemble des enfants du village.

Après débat, le conseil municipal à la majorité vote contre l'attribution de cette subvention (7 Contre – 1 pour – 1 abstention).

-oOo-  
**INFORMATIONS DIVERSES**

**Rapport Médecine du Travail (agent technique) :**

Le maire donne les résultats de l'étude du poste de travail de l'employé communal faite par le Centre de Gestion. Ce sont des préconisations, il faut s'en rapprocher. Une réunion va être décidée prochainement pour une mise au point avec l'employé.

**Aide au dépôt des ordures ménagères :**

La communauté de communes du Trièves a mis en place un nouveau mode de ramassages des ordures ménagères soient :

- Plus de ramassage des déchets verts (composteurs à disposition à la CDCT),
- Un regroupement des points de collecte. Les bacs seront plus grands et mis en place dans certains endroits de la commune.

Pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer pour entreposer leurs sacs de déchets, l'employé communal pourrait être sollicité à transporter les sacs des personnes, à leur demande.

**Proposition d'une fête commune avec Monestier du Percy « Fête du pont »:**

La proposition d'une fête le 21 juin (fête du pont) organisée conjointement avec le comité des fêtes du Percy et de Monestier du Percy :

- repas au chaudron au lieu-dit « Rabate » (sur le pont).
- Musique
- Etc.....
- Budget de l'organisation de cette soirée, à voir entre les 2 communes

L'idée est particulièrement sympathique pour rassembler les habitants des 2 villages.

**Rendez vous avec la commune de fontaine concernant la colonie :**

Un rendez vous est prévu avec le Maire le 28 Mai. Une table ronde sera organisée avant ce rendez-vous.

**Commémoration à Esparron :**

La cérémonie aura lieu le Dimanche 10 Mai, à 11 Heures.

**PROCHAIN CONSEIL : JEUDI 21 MAI A 20H30 HEURES**

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H40 HEURES**